



### **Cotty Vivant et Veil Jourde sur la vente des parts de Vuitton dans Le Tanneur**

Louis Vuitton Malletier a cédé, le 29 décembre 2006, l'intégralité de sa participation dans la société Le Tanneur & Cie, cotée sur l'Eurolist C. Les 375 000 actions détenues par Louis Vuitton Malletier, représentant 26,88 % du capital du maroquinier français, ont été acquises par Financière Descottes, société contrôlée par Hervé Descottes, président directeur général de Le Tanneur & Cie, ainsi que par la société D&P PME IV, dans le cadre d'une transaction de bloc hors marché et au prix de 10,40 euros unitaire par action. À la suite de cette acquisition, Financière Descottes détient environ 32,9 % du capital et 33 % des droits de vote de la société, et D&P PME IV environ 15,59 % du capital et 15,4 % des droits de vote. Le vendeur était conseillé par *Cotty Vivant Marchisio & Lauzeral* avec *Thierry Cotty, Marine Aubert* et *Benoît Marpeau*. Les acquéreurs étaient conseillés par *Veil Jourde* avec *Pierre Deval*, assisté de *Géraud Saint-Guilhem* et *Laurent Bellaïche*.